

**CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(DONT PROFESSIONNELS AS/AP)**

**JUSTIFIANT D'UNE DUREE MINIMUM DE 3 ANS DE COTISATIONS A UN REGIME DE PROTECTION
SOCIALE A LA DATE D'INSCRIPTION**

TITULAIRES OU NON DU BACCALAUREAT

**Règlement
Sélection d'entrée 2026
Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**

INSCRIPTIONS DU LUNDI 6 OCTOBRE AU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

⇒ **Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite d'inscription**

⇒ **Tout dossier non conforme ne sera pas validé**

⇒ **Le candidat ne doit déposer qu'UN SEUL dossier dans l'IFSI de son choix, car la date des épreuves écrites est commune à tous les IFSI de Bourgogne.**

N° d'appel spécial sélection

03.80.29.39.96

Uniquement de 9h – 12h

Institut de Formation en Soins Infirmiers
12 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21079 DIJON CEDEX
secretariat.ifs@chu-dijon.fr

Site internet : <https://campus-paramedical.chu-dijon.fr/>

Conditions d'inscription

- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
- Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Nature des épreuves

Epreuve Orale

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de 20 min, notée sur 20 points

Objet : il s'appuie sur la remise d'un dossier * permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

* Le dossier est constitué des pièces demandées en page 4 (docs à fournir) et 5 (tableau de l'expérience) du dossier d'inscription à la sélection 2025

Epreuves Ecrites

- Une sous-épreuve notée sur 10 d'une durée de 30 minutes. Rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social.

Objet : Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- Une sous-épreuve notée sur 10 d'une durée de 30 minutes de calculs simples.

Objet : Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 08/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves

Résultats

Par affichage à l'institut (Aucun résultat par téléphone), par courrier personnel, sur le site <https://campus-paramedical.chu-dijon.fr/>

Dérogation - Article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- de droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportées par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, six mois avant la date de rentrée, confirmer son intention de reprendre sa scolarité l'année suivante.

NB : l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non inscription sur la plateforme Parcoursup.

Aide-soignant(e) éligible et projet validé par l'employeur - Article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié

Les aides-soignants disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue, peuvent, à la suite d'un parcours spécifique de formation de trois mois validé, intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier. Pour être éligibles au parcours spécifique, les aides-soignants doivent se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin. Ils doivent en outre s'être acquittés des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation conformément aux dispositions du 2° de l'article 2 du présent arrêté.

Le contenu de la formation pour ces personnels est décrit à l'annexe VIII du présent arrêté.

En cas de congé de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire.

Le service formation continue du Campus Paramédical dispense le parcours spécifique de formation de 3 mois.

Pour toute demande, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : campus-formationcontinue@chu-dijon.fr

La formation

Date d'entrée en formation lundi 7 septembre 2026

Une journée de pré-rentrée est organisée la semaine précédant la rentrée (date à venir) ; présence des étudiants obligatoire.

La formation bénéficie d'un partenariat avec l'UFR des Sciences de Santé de l'Université de Bourgogne.

La formation est validée par l'obtention d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) et la délivrance du grade licence.

Elle est organisée en alternance à l'institut et en stage.

Les stages nécessitent des déplacements dans un périmètre de 30 km à 60 km autour de l'agglomération dijonnaise et donc d'un moyen de locomotion.

Le contenu de la formation est défini autour de trois référentiels : activités, compétences et formation

(Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier).

Vaccinations

Elles sont obligatoires pour réaliser les stages :

(Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche - Hépatite B - Rougeole, Oreillons, Rubéole)

Le vaccin contre l'hépatite B doit être anticipé (**début de la vaccination au moins 6 mois avant le début de la formation**)

Un certificat médical de vaccinations sera à fournir au moment de l'inscription d'entrée en formation

Les copies du carnet de santé ou du carnet de vaccination ne seront pas recevables.

Tarif de la formation 2025-2026 : **8600 € par année** de formation
(à titre indicatif et sous réserve de modification pour la formation 2026-2027)

Tarifs à titre indicatif non inclus dans le tarif de la formation :

- Frais d'inscription : 178€ pour l'année 2025-2026 (tarif à titre indicatif et sous réserve de modification suite à l'arrêté portant fixation des tarifs)
- Frais de Contribution à la Vie Etudiante et de Campus : 105 € pour l'année 2025-2026 (à titre indicatif et sous réserve de modification pour la formation 2026-2027)

Financement de la formation ⇒ Un récapitulatif détaillé est disponible sur le site internet de l'IFSI

- **Employeur / Opérateurs de Compétences (OPCO) / Transitions Pro / Autres.**
- Financement individuel

Retenir le calendrier suivant (2025-2026)

Jeudi 13 novembre 2025 : date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).

Vendredi 28 novembre au vendredi 19 décembre 2025 : période des entretiens.

Mardi 9 décembre 2025 après-midi à partir de 14h (appel à 13h45) : épreuves écrites de sélection (communes à tous les IFSI de BOURGOGNE – Inscription dans un seul IFSI de BOURGOGNE possible pour une entrée au sein de l'IFSI où le candidat passe les épreuves de sélection).

Résultats communiqués **vendredi 16 janvier 2026 à partir de 14h** - affichage à l'extérieur du bâtiment du Campus Paramédical (12 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny) et diffusion sur le site internet du Campus Paramédical. Les résultats sont également transmis aux candidats par courrier à l'adresse qui aura été indiquée dans le dossier d'inscription à la sélection.

Attention : aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient en faire part à l'institut de formation, nous vous invitons à prendre contact avec un référent Handicap afin d'envisager les aménagements possibles pour suivre la formation dans les meilleures conditions possibles en adressant un mail à l'adresse : campusp.handicap@chu-dijon.fr

Inscription à la sélection d'entrée en formation IFSI - Pièces justificatives à fournir
Lors de votre inscription en ligne

Pièces justificatives à fournir
Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle / Statut actuel / Coordonnées valides (imprimé A) complétés A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT Indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés, le nombre d'heures total réalisé et la quotité de temps de travail...)
Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) Justifiant au minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection Sur chaque document fourni, devront être mentionnés : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au ...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex :35h/semaine, 50%...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il doit être accompagné du contrat de travail correspondant. <u>Les contrats de travail seuls ne peuvent pas être acceptés</u>
Pièce d'identité en cours de validité : 1 copie claire et lisible, recto-verso Pièces d'identité acceptées : - Carte nationale d'identité en cours de validité - Passeport en cours de validité (passeport français ou émis par un des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou par la Suisse) - Carte de séjour, carte de résident, ou visa concours pour les ressortissants étrangers en cours de validité
Photocopies des attestations de formations continues détenues
Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus
1 Curriculum Vitae
1 Lettre de motivation
Pour les candidats inscrits à France Travail et bénéficiant d'un financement par la Région Bourgogne Franche-Comté : joindre impérativement une attestation France Travail confirmant la validation d'un projet de formation dans le cadre du processus « aide au retour à l'emploi » (accord France Travail/Région BFC). Ce document doit obligatoirement mentionner votre numéro d'identifiant France Travail, les coordonnées de l'agence dont vous dépendez et l'adresse électronique de votre conseiller.
2 Timbres autocollants tarif en vigueur (les enveloppes timbrées ne sont pas acceptées)
1 chèque de 110 euros à l'ordre de : "Trésorerie des Hôpitaux de Côte d'Or", <u>daté et signé + Nom du candidat écrit au dos du chèque</u> Non remboursé en cas de désistement et/ou d'absence aux épreuves et/ou d'inscription dans un autre IFSI (aucun remboursement ne sera accordé après la date de clôture des inscriptions à la sélection soit le 13/11/2025)
Tous les documents demandés doivent être fournis en format A4. Les documents non demandés seront détruits.
- Envoi du chèque d'inscription et des 2 timbres autocollants à l'IFSI <u>en lettre suivie ou en recommandé obligatoirement</u> - Préciser sur l'enveloppe : Sélection entrée en IFSI 2026 - Un accusé de réception vous parviendra par mail à la réception de ces éléments

IMPRIME A
A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

JUSTIFICATIF DE 3 ANS DE COTISATION A UN REGIME DE PROTECTION SOCIALE (5460 heures minimum)

RAPPEL : joindre obligatoirement les justificatifs des emplois occupés (Certificats de travail) sur votre espace Myselect

Liste des emplois successifs exercés

Dates (du contrat de travail du plus récent au plus ancien)	Nom + adresse de l'entreprise	Nature de l'emploi occupé	Quotité de travail (ex. 100 %, 90 %, 50 %...)	Nombre d'heures effectuées sur cette période
<u>TOTAL D'HEURES</u>				

STATUT ACTUEL

- Activité professionnelle actuelle : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, laquelle : _____
- Demandeur d'emploi : ☐ OUI ☐ NON - Si oui, n° identifiant : _____
- Autre situation (précisez) : _____

COORDONNEES VALIDES AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone Fixe ou Portable : _____